

Rapport d'activité

Chères adhérentes, chers adhérents,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SPA au cours de l'année 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2012.

Comme par le passé, les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

La mission qui m'a été confiée le 19 novembre 2009 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris a été prorogée à plusieurs reprises par différentes ordonnances. A son échéance du 19 mai 2013, elle sera de nouveau prorogée, et ce jusqu'à l'élection du nouveau conseil d'administration de la SPA le 22 juin 2013.

Au cours de l'exercice 2012, la SPA a poursuivi sa mission principale : recueillir, soigner et faire adopter les animaux abandonnés ou sortis de fourrière.

Globalement, les actions conduites sur le terrain auprès des animaux se sont maintenues à un niveau élevé, comparable à celui des années précédentes. Cela montre, hélas, que les besoins d'accueil et de protection des animaux restent très importants ; mais cela montre également la capacité de la SPA à poursuivre sa réorganisation interne et préparer son avenir sans réduire pour autant son activité quotidienne auprès des animaux qui ont besoin d'elle.

L'ACTION AUPRES DES ANIMAUX

37 374 animaux ont été accueillis au cours de l'année 2012 dans les structures de la SPA et environ **130 000 animaux** ont bénéficié des soins de la SPA, directement ou indirectement, auxquels il faut ajouter environ **8 500 chats** libres stérilisés.

Dans les refuges :

- **35 146 animaux** ont été accueillis dans les 56 refuges de la SPA, (dont 20 316 sorties de fourrières et 10 327 abandons en refuges),
- **27 673 animaux** ont été placés et ont ainsi retrouvé un foyer après une durée moyenne de 93 jours en refuge,
- **2 344 décès ou euthanasies** sont à déplorer (4% de chiens et 10% de chats).

La politique de transfert des animaux entre les différents refuges a été accentuée cette année, à la fois pour réguler les populations entre les refuges et utiliser au mieux la capacité d'accueil globale de la SPA, mais aussi pour donner une seconde chance aux animaux qui ne trouvent pas de famille sur leur refuge d'origine. Ces transferts ont été favorisés par les liens de confiance qui se sont créés entre les responsables de refuges à la suite de réunions de travail communes, par une implication plus active du siège, et par une réorganisation des moyens logistiques. En 2012, ce sont ainsi **3 030 animaux** qui ont changé de lieu d'hébergement au cours de **253 opérations de transfert**. Cette gestion active des lieux d'affectation a prouvé son efficacité et devra être encore perfectionnée de façon à proposer le maximum de solutions aux animaux malgré des capacités d'hébergement nécessairement limitées. Dans la même perspective, **1 795 animaux** ont été hébergés temporairement dans des familles d'accueil.

Dans les fourrières :

- **14 916 animaux** ont été recueillis dans les 31 fourrières de la SPA (plus de 1 000 collectivités),
- **3 558 animaux** perdus ont retrouvé leur propriétaire (environ 26%),

- **8 464 animaux** ont pu être présentés à l'adoption,
- **2 581 décès ou euthanasies** sont à déplorer (7% de chiens et 26% de chats).

Dans les dispensaires :

- **87 712 animaux** ont été soignés dans les 12 dispensaires
- **171 286 actes** ont été pratiqués, soit une hausse de 4% par rapport à 2011, confirmant la progression des années antérieures, répartis de la façon suivante :
 - **68 775** identifications, stérilisations et vaccinations
 - **38 439** autres soins
 - **3 109** actes de chirurgie

Les aides financières :

A cette activité conduite dans les structures locales de la SPA, il convient d'ajouter les actions financées par les aides accordées par le siège national.

Ainsi, le siège a donné un avis favorable à **1 140 dossiers**, soit une centaine de plus que l'année précédente, pour un montant total de **344 870 €** en provenance des implantations locales de la SPA, de particuliers en situation financière difficile, ou d'autres associations. L'augmentation du nombre de dossiers traités et leur nature montre le désarroi croissant de nombreux propriétaires d'animaux confrontés au coût des interventions chirurgicales proposées par leur vétérinaire, et qui se tournent vers la SPA pour éviter l'euthanasie de leur animal. Face à cette situation, les services concernés sont obligés d'être plus exigeants qu'auparavant sur les critères d'éligibilité aux aides et ont plus fréquemment recours au financement partiel pour sauver le maximum d'animaux dans le cadre de budgets contraints. Les aides sont accordées soit sur les fonds issus du legs Debat quand les critères d'utilisation de ces fonds le permettent, soit sur les ressources propres de la SPA dans les autres cas.

En 2012, plus de **1 800 animaux** ont ainsi été pris en charge pour des soins (chirurgies lourdes ou aides vétérinaires), sans compter les aides alimentaires.

A noter également, la poursuite des aides accordées dans le cadre de campagnes de stérilisation spécifiques (par exemple en Martinique, à Budapest, ou en Normandie, dans un centre pénitentiaire et dans un parc de loisirs, ou encore pour une association gérant un centre de soins d'espèces sauvages en Afrique).

La campagne de stérilisation des chats libres :

La campagne de stérilisation des chats libres s'est poursuivie, soit par le biais des bons de stérilisation, soit par le biais de conventions signées avec des associations locales (une

cinquantaine de conventions aujourd'hui). En 2012, la SPA a investi 498 900 € dans cette campagne, ce qui représente un montant comparable à celui investi chaque année depuis 2007. Cette action a permis, cette année encore, de stériliser environ 8 500 chats.

Afin de mieux encadrer cette campagne et de la rendre plus efficace, cinq journées régionales ont été organisées en avril-mai 2013 à l'attention des responsables locaux. L'objectif était de leur rappeler la législation applicable, échanger sur leurs pratiques, et les aider à définir des projets adaptés aux contextes locaux et à en suivre les résultats. Par ailleurs, les services du siège concernés vont être réorganisés afin d'offrir aux responsables locaux un interlocuteur unique pour les accompagner plus efficacement.

La lutte contre la maltraitance et le trafic :

En 2012, la SPA a poursuivi ses actions pour assurer le bien-être des animaux, et prévenir ou faire réprimer leur maltraitance :

- **1 876 enquêtes**, soit 15% de plus que l'année précédente, ont été réalisées par les délégués-enquêteurs et les inspecteurs, provoquant dans la plupart des cas un simple rappel à la réglementation qui suffit à améliorer le bien-être des animaux,
- **2 416 visites post-adoptions** ont été effectuées par les délégués-enquêteurs, dont environ 860 ont nécessité un suivi,
- **228 enquêtes et 13 opérations de saisies** ont été conduites par la Cellule Anti Trafic, permettant de retirer **773 animaux d'élevages clandestins**, et de les faire soigner et adopter (dont 504 par les refuges SPA),
- **460 plaintes ont été déposées**, la SPA ayant participé à **225 audiences** et obtenu **91 000 €** de dommages et intérêts ainsi que **80 000 €** d'aides au titre de l'hébergement des chiens saisis,
- **2 073 courriers** relatifs à des demandes de conseils de la part de particuliers ou des autorités ont été traités par le service juridique, sans compter l'accompagnement quotidien des responsables de refuges et de dispensaires de la SPA.

L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES SITES

Le programme de rénovation des installations de la SPA s'est poursuivi, tout en se trouvant largement contrarié par la difficulté de débloquer certains dossiers très mal engagés au plan juridique (La Valmasque, Orgeval). D'autres dossiers sont freinés par l'opposition de plus en plus fréquente des riverains et l'exigence de plus en plus grande des administrations vis-à-vis des « installations classées pour l'environnement » que sont les refuges.

En 2012, la mise en conformité des systèmes d'assainissement, qui faisaient l'objet d'injonctions préfectorales sur un certain nombre de sites s'est poursuivie. Elle s'est déroulée comme prévu à Hermeray (78) et à Flayosc (83), tandis qu'à Montluçon (03) et à Mirepoix (09) les travaux ont été retardés par des complications administratives avec les collectivités locales concernées et ne seront réalisés qu'en 2013. La mise en conformité du système d'assainissement d'Yvré-l'Évêque (72) a fait l'objet de plusieurs projets successifs avant d'être acceptée par les services de la préfecture et ne débutera finalement qu'en 2013, comme celui de Laon (02). En revanche, la réparation du système d'assainissement de Morée (41) endommagé suite à un sinistre a été effectuée comme prévu en 2012.

Outre ces travaux d'assainissement, le programme de remise à niveau des installations s'est poursuivi par :

- l'aménagement des sous-sols du dispensaire de Petit-Quevilly (76),
- la rénovation du dispensaire d'Orléans (45),

- le déménagement dans le nouveau refuge de Plaisir (78),
- l'obtention du permis de construire pour le futur refuge-fourrière près de Cherbourg (50), après avoir obtenu gain de cause suite à un premier refus,
- l'obtention du permis de construire pour la rénovation du refuge de Clion sur Mer (44), après avoir dû repousser l'opposition d'un riverain.

Des projets ont dû être modifiés, et par conséquent décalés :

- le projet de refuge à Cesancey (39) devra être repris sur la base d'un nouveau compromis de vente et d'un nouveau permis de construire, suite à des modifications intervenues dans les conditions de viabilisation du terrain,
- l'emplacement et la configuration du futur refuge-fourrière de Bruyères-sur Oise (95), ont été modifiés pour améliorer les conditions d'hébergement des animaux, ce qui nécessitera de reprendre les formalités administratives en 2013,
- le projet de rénovation du refuge d'Yvré l'Évêque (72) devra être repensé, la première version s'avérant trop onéreuse. Des travaux d'amélioration vont cependant être effectués en 2013, sans attendre cette rénovation,
- La rénovation du dispensaire de Marseille (13) a été ralentie par des problèmes techniques liés notamment à la consistance du sous-sol de l'immeuble. Les travaux sont en cours au premier semestre 2013.

Par ailleurs, en 2013, sont prévus :

- le lancement des travaux de rénovation des espaces d'accueil de Chateaubourg (35),
- la reconstruction du dispensaire de Poulainville (80), détruit par un incendie, les difficultés du dossier d'indemnisation ayant été résolues,
- le changement de l'ensemble des portes du refuge de Luynes (37) pour résoudre un conflit de voisinage lié aux nuisances sonores.

Enfin, l'avancée de certains projets dépend de l'évolution des procédures judiciaires :

- reprise de la construction du refuge de La Valmasque (06) : après des procédures amiables puis judiciaires engagées pour mettre en cause l'ensemble des intervenants, préserver les intérêts de la SPA, et solliciter une indemnisation correcte (voir précisions sur les procédures en cours ci-après dans le paragraphe sur les événements survenus après le 31/12/12), de nouveaux dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploiter vont bientôt être déposés sur des bases saines. On peut maintenant espérer la reprise du chantier dans un délai raisonnable,
- la résolution des malfaçons à Brugheas (03) : les expertises pour déterminer le niveau d'indemnisation et les solutions techniques de réparation sont toujours en cours,
- reconfiguration du site d'Orgeval (78) : pour régler le conflit ancien avec les riverains portant sur les nuisances sonores, et pour tenir compte du transfert de la fourrière à Bruyères-sur-Oise, la capacité du site a été réduite et une sur-toiture en toile insonorisante est installée sur le bâtiment restant. Les premières études sonores sont satisfaisantes, mais le conflit avec les riverains se poursuit néanmoins. (cf. annexes § 1.e.f).

Enfin, le programme de mise à niveau des installations concerne également des travaux d'entretien ou d'amélioration, de moindre envergure mais tout aussi importants pour améliorer le quotidien des animaux et de ceux qui s'en occupent. En 2012, ce sont 29 refuges ou dispensaires qui ont été concernés pour un montant d'environ 1 million d'euros.

LA COLLECTE DE FONDS

Les appels aux dons :

La stratégie de collecte multicanale (courriers, internet, téléphone) mise en place depuis deux ans ainsi que l'adaptation des messages aux différents publics permet de mieux fidéliser les donateurs et par conséquent de mieux pérenniser la collecte.

En 2012, ont ainsi été collectés 9,2M€, soit le même niveau comptable que l'année précédente, ce qui correspond en réalité à une augmentation de la performance de 5% puisque l'exercice 2011 bénéficiait d'un changement de méthode d'évaluation pour 460K€. Cette progression est due au développement régulier des prélèvements automatiques (2,1M€ contre 1,4M€ en 2011), aux opérations de recrutement de nouveaux donateurs (27 000 nouveaux donateurs en 2012), et aux premiers effets de la collecte en ligne, dont le démarrage est très encourageant.

Les résultats constatés en 2012 montrent clairement la synergie entre, d'une part, la refonte du site internet de l'association qui a attiré les internautes et provoqué des dons en ligne, et, d'autre part, la mise en place de la collecte en ligne qui a stimulé la navigation sur le site internet.

Ces résultats sont particulièrement satisfaisants au moment où beaucoup d'associations ont vu leur collecte baisser, ce qui montre la fidélité spécifique des donateurs pour la cause animale ainsi que leur attachement à la SPA. Il faudra cependant rester très vigilant dans la période de difficulté économique et d'instabilité fiscale qui s'annonce.

Par ailleurs, la nouvelle lettre d'information intitulée La Cause Animale, dont le premier numéro a été diffusé en mars 2012, et qui avait été créée pour rendre compte aux donateurs fidèles de l'utilisation de leurs dons, a rencontré un tel succès que sa diffusion a été étendue également aux adhérents, ce qui obligera certainement à réfléchir à nouveau à son contenu.

Le traitement des legs et des donations :

Les travaux d'inventaire des dossiers de successions et de réorganisation du service traitant les legs et les donations se sont poursuivis et ont porté leurs fruits : l'apurement des dossiers anciens s'est accéléré (579 dossiers ouverts au 31/12/2012, contre 850 dossiers trois ans auparavant).

L'objectif très ambitieux qui avait été inscrit au budget en termes de réalisation de legs (24,4 M€) n'a pas pu être réalisé puisque 22,6 M€ ont été encaissés en 2012, contre 24,5 M€ l'année précédente. Cet écart est dû à la diminution du nombre de ventes, qui revient à un niveau plus habituel (87 ventes) après le nombre exceptionnel (128 ventes) de l'année précédente, et aussi à la diminution des prix sur le marché de l'immobilier.

Parallèlement à l'effort spécifique pour accélérer la réalisation des dossiers anciens, le nombre de dossiers nouveaux reçus en 2012 (277 nouveaux dossiers contre 238 l'année précédente), provoquant un bon renouvellement du stock de dossiers et une augmentation significative du niveau des engagements reçus hors bilan (50 M€ au 31/12/2012 contre 44,5 M€ l'année précédente) malgré le volume annuel de réalisations qui est resté élevé.

Globalement, l'exercice 2012 a donc permis de fournir les liquidités nécessaires à l'activité tout en préservant l'avenir.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE REVENDECTION

Les principales dates

Les traditionnelles Journées Portes Ouvertes se sont poursuivies en 2012 sur l'ensemble des refuges au printemps (les 12 et 13 mai) et à la rentrée (les 6 et 7 octobre). En revanche,

en fin d'année, contrairement aux autres années, seule une moitié des refuges a organisé un « Noël des Animaux ». En effet, la question de la pertinence de cette manifestation fait toujours débat entre les responsables de refuges, certains craignant de favoriser ainsi des adoptions irréfléchies qui débouchent sur des abandons en début d'année suivante. Ces responsables ont été laissés libres d'organiser en remplacement un événement moins proche de Noël et sur une thématique différente. Globalement, l'ensemble de ces journées a permis de faire adopter 2 170 animaux, soit un peu moins que l'année précédente. La réflexion devra être approfondie sur la meilleure façon de favoriser les adoptions à l'occasion des fêtes de fin d'année sans provoquer d'adoptions irresponsables, et, plus généralement sur le calendrier des opérations « portes ouvertes » au cours de l'année.

Le budget ainsi économisé sur les campagnes d'affichage a été utilisé pour tenter une expérience de communication institutionnelle innovante : tenir un « chalet de Noël » dans le cadre des festivités de fin d'année sur les Champs-Élysées à Paris pour y présenter la SPA, ses actions et ses refuges. Il a été réconfortant de voir que, du 19 novembre au 6 janvier, les nombreux visiteurs ont été ravis de rencontrer la SPA, inattendue en ce lieu, et sont repartis en connaissant mieux l'association, après avoir discuté quelques instants avec les salariés ou bénévoles présents, consulté les brochures de présentation, acheté quelques souvenirs et, souvent, fait un don sur place.

En 2012, la SPA a participé à la Manifestation Anticorrída (en mai à Paris), à la Marche Anticorrída (en octobre à Paris, suivie d'un entretien au ministère de la culture) et à la Grande Marche contre la Fourrure (en novembre à Paris). Début 2013, la SPA a été reçue au ministère de l'environnement dans le cadre du Plan Loup.

Par ailleurs la SPA a été présente comme chaque année au Congrès des notaires (en septembre à Montpellier) et a tenu un stand au Salon Kid Expo (en octobre à Paris).

A signaler également le reportage sur la Cellule Anti-Trafic diffusé en juin sur TF1, et un autre diffusé en novembre sur Gulli, ainsi que l'interview de la directrice juridique de la SPA par TF1 au sujet de la vente d'animaux sur le site internet « Le Bon Coin ».

En 2012, la direction juridique de la SPA a poursuivi ses échanges avec le Bureau de la Protection Animale du Ministère de l'Agriculture dans le cadre de la préparation des arrêtés ministériels relatifs aux règles sanitaires et de protection animale. Ces travaux ont porté sur la deuxième partie des textes, relative aux conditions d'hébergement et au bien-être des animaux. Plusieurs demandes de la SPA ont été intégrées dans la partie des textes entrée en vigueur le 1er janvier 2013, c'est-à-dire celle portant sur l'information des adoptants et le contrat d'adoption.

Par ailleurs, la direction juridique a été entendue en février 2012 par la députée des Deux-Sèvres, dans le cadre de la préparation d'un rapport au Conseil Economique et Social sur le statut juridique de l'animal. Ces travaux ont permis d'infléchir les textes en préparation et de porter les positions de la SPA.

La refonte du site internet

Le site internet de l'association a été entièrement refondu, la nouvelle version ayant été mise en ligne en novembre 2012.

La partie nationale du nouveau site a reçu un accueil très favorable des internautes, qui se sont rapidement manifestés sur les nouveaux espaces de discussion. Le nombre de visites a grimpé immédiatement pour atteindre 4,3 millions de visites en 2012, soit le double de l'année précédente. De même, le nombre d'abonnés à la newsletter mensuelle est rapidement passé de

6 900 en 2011 à 48 000 en 2012. Ces chiffres sont toujours en augmentation régulière au moment de la rédaction de ce rapport.

En revanche, la mise en ligne des mini-sites des refuges a été plus compliquée. Elle a dû être précipitée, dans une version non aboutie, suite à des difficultés contractuelles avec l'ancien hébergeur. Les fonctionnalités ont pu être améliorées par la suite afin que les refuges disposent d'un outil performant pour faire connaître leurs animaux proposés à l'adoption. On observe d'ailleurs que les candidats à l'adoption tendent de plus en plus à considérer la visite du site internet comme une étape d'information préalable au déplacement sur le refuge.

Ce nouvel outil internet impose aussi des exigences : il faudra que s'estompent rapidement les différences de qualité d'information entre les mini-sites, qui sont plus criantes qu'auparavant à cause du système de navigation plus fluide ; et il faudra que les responsables de la SPA, au siège et en régions, prennent l'habitude de fournir toutes les informations utiles pour nourrir l'espace « actualité » du site et répondre aux attentes des internautes.

Début 2013, le nouvel « espace adhérent » interactif a été inauguré pour aider les adhérents à entrer en contact les uns avec les autres et constituer les listes de candidatures à l'élection du conseil d'administration.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Une politique structurée a été mise en place pour fournir à l'association les personnels dont elle a besoin, en termes d'effectifs et de compétences, et en garantissant un traitement équitable de l'ensemble des sites. La Direction des Ressources Humaines a construit et mis en œuvre les outils nécessaires : évaluation objective des besoins qualitatifs et quantitatifs des sites, procédures de recrutements équitables et transparentes, mise en place d'un plan de formation mieux centré sur les besoins du terrain, organisation systématique d'une période d'intégration et d'accompagnement pour les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, les procédures d'administration du personnel ont été revues et communiquées aux responsables de sites pour les aider dans leur tâche quotidienne (gestion des temps de travail, gestion des congés, consignes de sécurité, obligations d'affichage...) et aussi pour sécuriser la SPA vis-à-vis des contrôles de l'administration.

L'accent a également été mis sur l'accompagnement quotidien des responsables pour les aider à identifier et à réguler à temps les conflits naissants, les insuffisances ou les difficultés d'organisation avant que les situations ne deviennent inextricables.

La gestion des ressources humaines d'une association telle que la SPA intègre aussi la gestion des bénévoles. Dans ce domaine, l'année 2012 a été mouvementée, certaines délégations ayant dû être dissoutes par l'administration provisoire pour mettre un terme à de graves dysfonctionnements locaux. Ces dysfonctionnements n'étaient pas nouveaux et avaient pu perdurer autrefois grâce à l'isolement des sites. Aujourd'hui, la plus grande fluidité de l'information et les contrôles réguliers effectués par le siège sur la base d'éléments objectifs ont mis en évidence un certain nombre de situations à régler.

Au-delà de ces cas spécifiques, ces situations montrent la nécessité pour les prochaines instances de la SPA de s'emparer de la question importante de la sélection, de la formation et du contrôle des délégué-présidents, et plus généralement de l'articulation entre les ressources humaines et bénévoles, comme les adhérents l'ont souhaité lors de la dernière assemblée générale extraordinaire.

L'ANIMATION DU RESEAU DE LA SPA

L'objectif de rompre le relatif isolement des responsables de sites et de créer un véritable « réseau SPA » solidaire, et plus fort collectivement que la juxtaposition des sites, s'est concrétisé en 2012.

Des réunions thématiques ont été organisées tout au long de l'année : journées de formation des délégués-enquêteurs (le 31 mars à Paris, le 16 juin à Lyon, le 20 octobre à Toulouse et le 1er décembre à Lille), réunion des responsables de dispensaires (le 15 mars), réunion des vétérinaires (le 9 octobre) réunion des responsables de fourrières (le 23 octobre). A noter également la « Grande tribu des Club Jeunes » organisée en septembre à Gennevilliers.

Par ailleurs, un rassemblement de l'ensemble des responsables de sites a été organisé les 22 et 23 janvier 2013 en Sologne pour travailler en ateliers sur des thèmes qui touchent au quotidien des refuges, des dispensaires et des délégations et faire progresser collectivement les pratiques de la SPA.

Ces réunions, qui répondaient manifestement à une forte attente, ont été appréciées des participants et devront être renouvelées. Elles ont permis d'échanger sur les pratiques, de résoudre des difficultés de fonctionnement, d'améliorer ou de créer des outils de travail et de mettre en place un plan d'action commun.

En juin, un nouveau poste a été créé au sein de la direction afin d'assurer l'animation de ce réseau SPA et des Club Jeunes, faciliter les relations entre le siège et l'ensemble des sites, et faciliter la mise en œuvre de projets communs. Sans remplacer les liens fonctionnels existants déjà entre les sites et les responsables du siège, ce nouveau collaborateur permet de fournir à la direction une connaissance permanente de la réalité du terrain notamment par le biais de visites régulières, et aussi de permettre aux responsables de site de faire remonter plus facilement leurs difficultés et leurs attentes auprès du siège.

Au cours de l'année, 59 sites ont ainsi été visités, contribuant à une nette amélioration de la fluidité de l'information et à la mise en synergie des forces de la SPA éparpillées géographiquement sur le territoire.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS

Evènements survenus pendant l'année 2012

La validation des nouveaux statuts par le Conseil d'Etat

Les nouveaux statuts adoptés le 5 décembre 2011 par l'assemblée générale des adhérents ont ensuite été examinés par le Ministère de l'Agriculture puis par le Conseil d'Etat, et ont été approuvés par l'arrêté du 13 décembre 2012, publié au journal officiel du 19 décembre 2012.

Le Conseil d'Etat a approuvé l'ensemble des dispositions du projet de statuts, en particulier la composition et l'articulation des nouveaux organes de gouvernance : un conseil d'administration resserré élu pour trois ans au scrutin de liste, un comité d'éthique, un comité des appels d'offres et une direction générale.

En ce qui concerne la demande spécifique du vote par correspondance pour l'ensemble des décisions, le Conseil d'Etat a accepté, à titre exceptionnel, de faire une entorse à ses principes et a donné satisfaction à la SPA, afin de permettre à tous les adhérents de se prononcer lors de ce moment décisif pour l'avenir de l'association. Mais il a aussi souhaité limiter ce fonctionnement dérogatoire à trois ans, estimant que ce délai était suffisant pour permettre à une nouvelle équipe dirigeante de réformer l'association.

Durant cette période, il reviendra donc aux nouvelles instances de la SPA de proposer au Conseil d'Etat de nouvelles dispositions pour continuer à assurer le plus largement possible la démocratie de l'association.

Un courrier a été adressé le 16 janvier 2013 à l'ensemble des adhérents pour les informer de ces décisions et les inviter à participer massivement à l'élection du futur conseil d'administration.

L'évolution du fichier des adhérents

A la suite de l'opération de clarification du fichier des adhérents conduite en 2011, les appels aux dons et les propositions d'adhésions ont été mieux identifiés en 2012 de façon à ne pas recréer de confusion dans les fichiers. Aujourd'hui, le fichier d'adhérents ainsi actualisé est une base fiable.

En fin d'année 2012, le nombre d'adhérents actifs s'élevait à 23 874 adhérents environ (contre 18 000 adhérents en fin d'année précédente).

Un appel de cotisation a été effectué en janvier pour l'année 2013, en même temps que l'information sur les nouveaux statuts. Il a été renouvelé en mars lors de l'appel à candidature pour l'élection des administrateurs. Ces appels à cotisations, couplés avec de l'information institutionnelle et non des appels aux dons, comme cela avait été initié l'année précédente, préfigurent une communication plus institutionnelle.

Il est à noter par ailleurs que le rythme des adhésions en ligne sur le nouveau site internet est en augmentation constante, notamment par le biais de rubriques d'actualité et de pétitions en ligne. Il est vraisemblable que ces nouveaux adhérents-internautes deviendront rapidement des utilisateurs de l'espace adhérent, qu'il faudra veiller à alimenter en information de qualité.

La mutation de l'activité de gestion de fourrières :

La SPA assure cette mission de service public pour le compte de plus de 1 400 communes qui représentent plus de 3,3 millions d'habitants.

Cette activité est ingrate car elle confronte à la question douloureuse de l'euthanasie. Mais la SPA a choisi de prendre ses responsabilités à chaque fois qu'elle le pourra afin de protéger le plus grand nombre d'animaux possible.

Afin de pouvoir se positionner librement lors des appels d'offres, sans préjuger de la présence ou non d'une structure lucrative concurrente, cette activité est gérée dans le cadre d'un secteur fiscalisé distinct depuis le 1er janvier 2012.

Par ailleurs, afin d'arriver à l'équilibre financier de cette activité sans l'apport des fonds des donateurs, comme le demandait la Cour des Comptes dans son rapport, la politique de relèvement des tarifs et de sensibilisation des communes à la nécessité de financer correctement ce service public s'est poursuivie en 2012. De même, une harmonisation des tarifs est en cours vis-à-vis des propriétaires afin qu'ils contribuent à la hauteur du service rendu.

Malgré l'effet positif de ces mesures (progression de 7% des ressources en volume, permettant d'absorber l'assujettissement à la TVA), ce secteur d'activité est resté déficitaire en 2012 en raison du semestre d'exploitation de la fourrière d'Orgeval avant le transfert à Bruyères-sur-Oise, et du cas très particulier de la Guyane qu'il faudra résoudre. L'objectif d'équilibre du secteur devrait être atteint au cours des deux prochaines années.

L'ouverture de la fourrière de Bruyères-sur-Oise

L'un des premiers effets de cette sectorisation a été de permettre à la SPA de présenter avec succès sa candidature à l'appel d'offres lancé par le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise qui regroupe 183 communes du Val d'Oise, soit la quasi-totalité, et de conserver ainsi l'activité qu'elle conduisait précédemment depuis son site d'Orgeval. Le choix de la SPA est un succès local, mais aussi la reconnaissance de la qualité de l'action conduite par l'association dans son ensemble.

Le nouvel équipement, d'une capacité de 49 chiens et 30 chats a été financé et construit par le Conseil général du Val d'Oise. La remise des clés par le Président du Conseil général à Maître Lebossé qui représentait la SPA a eu lieu le 14 septembre 2012 en présence de nombreux invités. Après une courte période de transition, l'activité d'Orgeval a été transférée dans les nouvelles installations.

Le site sera complété dans les années à venir par un refuge construit et géré par la SPA sur un terrain attenant à celui de la fourrière et dont l'acquisition est actuellement en cours.

Evènements survenus après le 31/12/2012

Construction du refuge de la Valmasque :

Après la phase de procédures amiables conduite en 2012 pour être indemnisée des malfaçons et pour évaluer les solutions techniques de reprise de la construction, la SPA a reçu en janvier 2013 une proposition d'indemnisation à hauteur de 543 K€, nettement supérieure à la première proposition mais encore insuffisante, compte tenu de l'ampleur des malfaçons et des coûts de reprise et d'achèvement de la construction.

Une action judiciaire a donc été engagée à l'encontre de l'ensemble des intervenants à la construction et leurs assureurs. L'audience a été fixée en juin 2013.

Parallèlement à cette action engagée pour obtenir réparation des malfaçons, la SPA a engagé une action en responsabilité à l'encontre de Madame Caroline Lanty, ancienne présidente de l'association et la société Chartis, assureur de la SPA en responsabilité des dirigeants. Monsieur de Gaillande, ancien directeur général, appelé en garantie par Madame Lanty, est également présent dans la procédure. En mars 2013, la SPA a été informée, par le biais d'un avis à victime, que le parquet avait ouvert un volet pénal et décidé de renvoyer Madame Lanty, Monsieur de Gaillande et Monsieur Grammatico, gérant de la société Edim en charge de la construction, devant le tribunal correctionnel de Grasse.

